

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42308

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Corbière, M. Larive, M. Lachaud,
Mme Panot, Mme Obono, M. Ratenon, M. Mélenchon, M. Quatennens, Mme Ressiguier,
M. Prud'homme, Mme Rubin, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 23858 de Mme Pires Beaune

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Ces réformes »

les mots :

« Toutes les réformes relatives aux retraites ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification vise à donner davantage d'importance à cet alinéa. Il est pour nous essentiel puisque la prise en compte de la pénibilité, de la justice sociale et de l'espérance de vie, semble être pour le gouvernement du superflu. Pour nous, ces prises en compte doivent être la base de toutes les réformes du système.